Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1989)

Rubrik: Amérique latine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

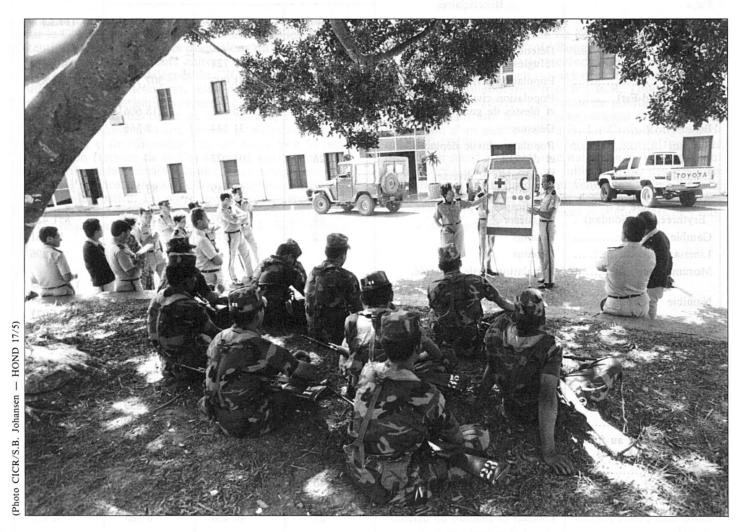
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Cours sur le droit de la guerre au Honduras

AMÉRIQUE LATINE

En 1989, comme les années précédentes, c'est au Salvador, au Nicaragua et au Pérou que le CICR a conduit ses activités les plus importantes en Amérique latine, dans les domaines de la protection et de l'assistance. En fin d'année, le CICR était présent au Panama pour assister la population et visiter les détenus. Les délégués ont aussi été actifs notamment au Chili, en Colombie, à Cuba, en Equateur et au Surinam, où ils ont visité des détenus de sécurité.

De plus, le CICR a maintenu le dialogue avec les gouvernements et les Sociétés nationales du continent latinoaméricain pour promouvoir la diffusion du droit international humanitaire et encourager la ratification des Protocoles additionnels de 1977. Au mois de juillet, le Pérou a ratifié ces Protocoles qui devaient prendre effet en janvier 1990.

Le CICR a maintenu un dispositif moyen de 92 délégués (y compris le personnel administratif et médical mis à disposition par les Sociétés nationales), assistés par plus de 300 employés recrutés localement, répartis entre six délégations (Chili, Pérou, El Salvador, Guatemala, Nicaragua, Honduras) et trois délégations régionales (Buenos Aires, Bogota et San José). Fin 1989, les délégations régionales étaient chargées de couvrir les pays suivants:

- □ la délégation régionale de Buenos Aires: Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay et Uruguay;
- □ la **délégation régionale de Bogota**: Colombie, Equateur, Guyane, Surinam et Venezuela;
- □ la **délégation régionale de San José**: Costa Rica, Bahamas, Belize, Cuba, Grenade, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, République dominicaine et Petites Antilles.

Compte tenu d'un solde disponible et de contributions en nature, les activités du CICR en Amérique latine ont fait l'objet d'un appel de fonds spécial global de 34 451 600 francs suisses pour 1989.

Amérique centrale et Caraïbes

EL SALVADOR

Se fondant sur les dispositions de l'article 3 commun aux Conventions de Genève et sur les dispositions du Protocole additionnel II, le CICR a continué ses activités de protection et d'assistance en relation avec le conflit interne qui affecte le Salvador. La protection et l'assistance des personnes détenues en raison des événements, ainsi que de

la population civile dans les régions touchées par le conflit, sont demeurées ses principales préoccupations. En 1989, le CICR a continué de développer son action en matière de protection des civils victimes de la situation conflictuelle. Il s'est notamment attaché à rappeler à maintes reprises, oralement comme par écrit, aux autorités gouvernementales et au «Front Farabundo Marti pour la libération nationale» (FMLN), que la population civile ne devait faire l'objet ni d'attaques, ni de menaces, ni de représailles, pas plus que les biens qui lui sont indispensables.

Les événements qui ont secoué le pays à la fin de l'année ont montré combien les activités de la délégation étaient nécessaires et devaient être poursuivies dans ce domaine comme dans celui de la diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire, afin qu'ils soient respectés en période de crise.

Le 11 novembre, une nouvelle offensive du FMLN, la plus importante en dix ans, a plongé le pays dans un conflit qui a principalement touché les villes dans huit des quatorze départements que compte le Salvador. L'état de siège déclaré le lendemain était toujours en vigueur à la fin de l'année.

Devant les difficultés que connaissaient les secouristes de différentes organisations, dont la Croix-Rouge salvadorienne, pour venir en aide aux victimes, le CICR a lancé un premier appel à la trêve, le 15 novembre, suivi d'un deuxième le 18 novembre, pour permettre l'évacuation des blessés. Le dispositif ambulancier de la Société nationale renforcé par quatre véhicules du CICR a cependant subi des dommages et un secouriste a été blessé. Dans ce contexte, le délégué général a effectué une mission de dix jours au Salvador, pour faire le point de la situation et définir en conséquence les objectifs à court et à moyen terme du CICR. Reçu par le président Cristiani le 27 novembre, il lui a fait part de la préoccupation du CICR à propos du non-respect de l'emblème et des difficultés rencontrées par les secouristes lors de l'évacuation des blessés.

Deux médecins, deux infirmières et un coordinateursecours ont été dépêchés sur place pour renforcer l'équipe en poste au Salvador. Sur la base des évaluations faites dans les hôpitaux, quatre tonnes et demie de matériel chirurgical et de médicaments ont été distribuées par les délégués qui ont aussi effectué des visites régulières aux blessés civils et militaires. Les délégués ont, de plus, suivi de près la situation des personnes arrêtées durant le conflit (*lire* ci-dessous).

Par ailleurs, le CICR a coopéré avec les Eglises, qui mettaient des locaux à la disposition des personnes déplacées, en fournissant des produits de première nécessité. De plus, les délégués ont été appelés à évacuer 17 civils retenus par les combattants de l'opposition, dans un hôtel de la capitale.

Activités en faveur des personnes détenues en raison du conflit

De janvier jusqu'au 12 novembre 1989, les délégués ont continué d'avoir accès régulièrement, selon les critères du CICR, aux lieux de détention dans la capitale et en province. Les visites ont été réalisées dans les centres pénaux et les centres d'observation des mineurs, qui dépendent du ministère de la Justice, ainsi que dans les lieux de détention administrative relevant du ministère de la Défense qui se divisent en unités des forces armées et des corps de sécurité, notamment la Guardia Nacional, la Policía Nacional et la Policía de Hacienda.

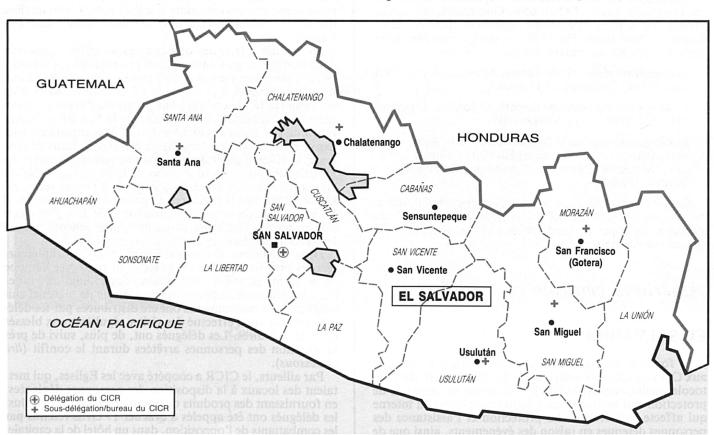
Suite à la déclaration de l'état de siège, le 12 novembre 1989, le CICR a renouvelé l'accord avec le gouvernement concernant les modalités de visite qui avaient été appliquées sous l'ancien régime d'exception (jusqu'en janvier 1987). Le CICR a porté une attention particulière aux lieux de détention administrative et s'est efforcé d'avoir accès aux détenus de sécurité le plus tôt possible après leur arrestation. C'est ainsi que les délégués ont pu visiter les détenus mis au secret (pour une durée maximale de 15 jours) dès le huitième jour suivant l'arrestation.

Au cours de 1 772 visites dans 123 lieux de détention et trois hôpitaux, les délégués ont vu 3 280 personnes. 2 280 détenus ont été enregistrés pour la première fois. Le rythme des visites a été particulièrement soutenu au cours des deux derniers mois de l'année en raison du nombre élevé d'arrestations: plus de 1 600.

Tout au long de l'année, le CICR a suivi les détenus sur le plan médical. Une assistance limitée (articles de toilette, lunettes, matelas, vêtements) leur a été fournie en fonction des besoins constatés. A l'occasion de Noël, des colis spéciaux ont été distribués à tous les détenus du pays. Enfin, les frais de voyage de 516 personnes particulièrement démunies, voulant visiter un parent détenu, ont été pris en charge par le CICR.

Le rapport confidentiel de synthèse relatif aux conditions de détention, couvrant la période de visites réalisées entre juin 1988 et juin 1989, a été remis aux autorités.

Pour ce qui concerne le FMLN, le CICR s'est efforcé aussi d'apporter sa protection aux personnes militaires et civiles capturées par le Front. Les démarches auprès des dirigeants du FMLN ont été intensifiées afin d'obtenir que les captures de civils ou de membres des forces armées soient régulièrement notifiées au CICR, que les personnes déte-



nues soient traitées conformément aux règles du droit international humanitaire et visitées par les délégués.

Opérations de libération et d'évacuation de détenus et de grands blessés

Dans le cadre de l'accord passé en janvier 1987 au Panama entre le gouvernement et l'opposition, sous les auspices de l'Eglise salvadorienne, le CICR, à la demande des parties et compte tenu de son caractère de stricte neutralité, a organisé l'opération d'évacuation de 46 membres de l'opposition blessés et invalides de guerre, de San Salvador vers un pays d'accueil, le 7 octobre, à bord d'un avion affrété par l'institution. Les délégués s'étaient au préalable assuré de la volonté des malades de quitter le Salvador.

Tout au long de l'année, le CICR a procédé à l'évacuation hors des zones conflictuelles, pour raisons médicales, d'une centaine de malades et de blessés civils dont l'état nécessitait une hospitalisation d'urgence. De plus, avec l'accord des autorités, les délégués ont évacué 20 combattants des forces armées et cinq du FMLN vers des hôpitaux civils de la capitale et de San Miguel.

Enfin, à quatre reprises, le CICR a été appelé à intervenir dans des opérations de libération de combattants des forces armées par le FMLN.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR au Salvador, qui comprend un bureau principal dans la capitale et des bureaux régionaux à Santa Ana, San Miguel, Chalatenango, Usulutan et San Francisco Gotera, a reçu la visite d'environ 600 personnes par mois, venues pour la plupart s'enquérir du sort d'un parent capturé par les autorités gouvernementales, ou par le FMLN, ou encore par des groupes non identifiés. Dans la plupart des cas, les délégués ont été en mesure de fournir rapidement une réponse sur la base des listes que tient l'Agence. 121 des 178 demandes de recherche déposées dans les six bureaux du CICR en 1989 ont pu être résolues.

Tous les nouveaux détenus visités, ainsi que toutes les informations relatives à leur transfert d'un lieu de détention à un autre ou à leur libération, ont été enregistrés par l'Agence de recherches.

Les bureaux ont par ailleurs recueilli et distribué respectivement 1 910 et 1 593 messages familiaux entre les personnes détenues par le gouvernement ou le FMLN et leurs familles, les réfugiés vivant dans des camps au Honduras et leurs parents restés dans les zones conflictuelles du Salvador, ainsi que les invalides évacués vers un pays tiers et leurs familles. En fin d'année, les bureaux ont été particulièrement sollicités en raison des troubles, notamment par des personnes vivant à l'étranger, sans nouvelles de leurs proches vivant au Salvador.

Activités en faveur des civils

Le sort des personnes civiles victimes de la situation conflictuelle a continué d'être au centre des préoccupations du CICR. Les délégués ont rappelé, tant aux autorités salvadoriennes qu'au FMLN, que la population civile devait être épargnée et traitée conformément aux dispositions du droit international humanitaire. Tout comme en 1988, des rapports confidentiels ont été rédigés par les délégués: au mois de mai, ils ont remis un rapport au FMLN alors que le rapport destiné aux autorités a été remis au président Cristiani, le 31 octobre 1989. De plus, tout au long de l'année, les délégués ont informé les interlocuteurs concernés d'incidents rapportés par la population civile.

Le 6 octobre, les délégués, en tant qu'intermédiaires neutres, ont été appelés à évacuer 18 membres d'un groupe d'opposition qui avaient occupé l'ambassade d'un pays voisin, ainsi que les 13 personnes qu'ils détenaient.

A la fin du mois d'octobre, le CICR a mis à disposition

A la fin du mois d'octobre, le CICR a mis à disposition du HCR des véhicules et du personnel, dans le cadre de l'opération de rapatriement de 1 100 Salvadoriens réfugiés au Honduras.

Distribution de secours et programme agricole

Les délégués ont continué d'apporter une aide alimentaire ponctuelle aux familles coupées de leurs sources d'approvisionnement en raison du conflit. 154 tonnes de nourriture ont ainsi été distribuées à 20 100 bénéficiaires, essentiellement dans les zones centrale et orientale (San Salvador et Cuscatlan, San Miguel, Usulutan et Morazan).

Au mois de novembre, le CICR a fourni une aide d'urgence aux 20 000 personnes regroupées pendant les troubles, dans les refuges mis en place par l'Eglise.

Le CICR a, en outre, pu mettre fin à son programme agricole en raison des conditions climatiques qui ont permis de bonnes récoltes dans la majeure partie du pays.

Activités médicales et sanitaires

Compte tenu des problèmes d'accès aux zones conflictuelles, les deux équipes médicales du CICR ont effectué des visites aussi régulières que possible dans les départements de Cabanas, Chalatenango, La Libertad, La Paz, La Union, San Vicente, Santa Ana et Usulutan. Les régions de Morazan et de San Miguel étaient difficiles à couvrir durant les premiers mois de l'année; en août et septembre, l'accès aux zones de Cuscatlan, du Nord Morazan et autour du volcan de San Salvador était sérieusement limité.

Au cours de l'année, les équipes ont cependant pu:

 effectuer des consultations médicales et dentaires auprès de 16 115 personnes n'ayant pas accès à d'autres structures médicales

| ☐ évacuer 133 blessés civils et militaires vers l'hôpital le plus proche | les corps de sécurité et en gées des interrogatoires |
|--|--|
| vacciner 8 000 personnes en collaboration avec le ministère de la Santé et dans le cadre du programme de vaccination de l'OMS (rougeole, poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche) | □ les commandants locaux i dans les villages □ les cadets des écoles mi |
| □ approvisionner et superviser cinq centres de santé et for- mer des promoteurs de santé responsables de centres qui n'étaient pas toujours accessibles au CICR | Chaque fois que la situation gués ont présenté des séance battants de l'opposition. |
| donner des informations de base sur la santé et l'hygiène | La délégation a aussi publ |

A la suite des événements du mois de novembre, les équipes ont effectué une mission d'évaluation dans les hôpitaux recevant les blessés à San Salvador, San Miguel et dans d'autres villes du pays. Sur la base des informations ainsi recueillies, quatre tonnes et demie de matériel et de médicaments, pour une valeur de 396 000 francs suisses,

aux personnes touchées par le programme médical du

des médicaments aux hôpitaux soignant les victimes du

□ apporter de manière ponctuelle du matériel médical et

ont été acheminées au Salvador.

Dans le domaine sanitaire, deux équipes ont suivi de près 29 projets d'approvisionnement en eau potable et 41 projets de construction de latrines (dont 13 et 7 respectivement ont pu être terminés) au bénéfice de 23 000 personnes au total. Des séances d'information ont été organisées pour la population concernée, qui participe activement à la construction de ces équipements. Le CICR a fourni du matériel pour une valeur de 181 000 francs suisses qui représentent 60% du coût total des projets, le reste étant couvert par les villages.

Diffusion

Le CICR a continué son effort de diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge auprès de l'armée salvadorienne, des corps de sécurité, des combattants du FMLN, du grand public et des membres de la Société nationale, avec laquelle il collabore étroitement dans ce domaine.

Sur la base d'un programme mensuel élaboré par le CICR en fonction de la situation sur le terrain et soumis aux autorités militaires, les délégués se sont adressés à quatre grou-

pes différents au sein des forces armées:

□ les unités militaires engagées sur le terrain: au total 10 000 personnes ont assisté à des charlas (exposés) et participé à des animations théâtrales durant lesquelles l'accent était mis sur les règles de conduite du combattant

| _ | gées des interrogatoires de détenus |
|---|--|
| | les commandants locaux responsables de la défense civile |

ilitaires.

on militaire l'a permis, les délées d'information pour les com-

lié un nouveau Manuel du combattant, plus adapté à la situation salvadorienne et qui a été distribué à partir du mois de juin.

Les délégués ont en outre été invités à présenter les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire lors de différents séminaires organisés par les milieux ecclésiastiques et universitaires (faculté de droit de l'université centre-américaine à San Salvador). De plus, au mois de mai, le CICR a participé activement avec le HCR à un séminaire organisé par l'institut interaméricain des droits de l'homme (basé à San José) à l'intention de promoteurs de la santé salvadoriens.

Dans le cadre du programme de formation élaboré par la Société nationale à l'intention de son personnel et des volontaires, qui mettait l'accent sur les filiales et en particulier celles qui couvrent des régions touchées par le conflit, les délégués du CICR ont été appelés à participer activement aux cours et aux séminaires proposés. Les employés locaux du CICR, ainsi que les promoteurs de la santé responsables des botiquines (pharmacies) approvisionnés par le CICR, ont aussi reçu une formation complé-

Enfin, à intervalles réguliers, quatre chaînes de radios locales et une nationale ont diffusé des émissions sur le CICR. A partir du mois de novembre, trois autres chaînes nationales se sont jointes à cette campagne d'information du public, dans laquelle il faut inclure les nombreuses présentations faites lors des sorties sur le terrain.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a continué d'apporter un soutien financier à la Croix-Rouge salvadorienne pour lui permettre de développer ses activités, en particulier dans le domaine médical (service d'ambulances, dispensaires, formation de secouristes) et celui de la diffusion. Comme par le passé, le CICR a également participé au financement du centre de transfusion sanguine de la Société nationale. Suite aux dégâts subis par les véhicules de la Croix-Rouge salvadorienne durant les affrontements du mois de novembre, le CICR lui a remis six ambulances à la fin de l'année. L'ensemble de l'aide apportée à la Société nationale représente un montant de 1 343 000 francs suisses.

NICARAGUA

En 1989, le CICR a maintenu sa présence dans l'ensemble du pays à travers sa délégation de Managua, quatre sous-délégations à Matagalpa, Juigalpa, Puerto Cabezas et Bluefields et un bureau à La Rosita. Ses principales activités ont été réalisées, comme précédemment, en faveur des personnes détenues pour des raisons de sécurité, ainsi que de la population civile vivant dans les régions affectées par les affrontements armés opposant les forces gouvernementales aux forces de la Résistance nicaraguayenne. Des relations régulières ont été maintenues avec les autorités afin de faire le point sur l'action du CICR. Dans ce contexte, le délégué général et le délégué général-adjoint ont effectué respectivement trois et une mission au Nicaragua.

Afin d'obtenir les garanties de sécurité indispensables à la poursuite de son action dans les régions conflictuelles, le CICR a maintenu ses contacts avec des représentants des organisations de la Résistance nicaraguayenne, leur rappelant leurs responsabilités vis-à-vis des populations civiles et des personnes qu'elles détiennent.

De plus, le CICR a suivi de près les négociations entre le gouvernement et la Résistance nicaraguayenne et maintenu le dialogue avec les autorités et le HCR au sujet du rôle que jouerait l'institution dans l'application d'un processus de paix.

Activités en faveur des personnes détenues et de leurs familles

Le CICR a poursuivi son action de protection et d'assistance en faveur des personnes détenues par les autorités nicaraguayennes, soit des membres de l'ancienne Garde nationale faits prisonniers à la chute du régime somoziste ou de civils condamnés pour collaboration avec l'ancien régime, soit des personnes arrêtées ultérieurement pour activités contre-révolutionnaires ou pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Comme par le passé, une aide a été fournie aux prisonniers et à leurs familles se trouvant dans le besoin.

Par ailleurs, conformément à sa mission humanitaire, le CICR s'est préoccupé du sort des ressortissants nicaraguayens, civils ou militaires, capturés par les forces de la Contra. Il a effectué des démarches pour obtenir l'échange de messages entre ces détenus et leurs familles, rappelant à leurs détenteurs leurs responsabilités vis-à-vis de ces personnes et le traitement humain auquel elles ont droit.

Visites de détenus

Au début de l'année, le CICR visitait 3 000 détenus de sécurité dans les prisons dépendant du Système pénitentiaire national (SPN). Après une visite préparatoire, la délégation a assisté à la libération de 1 650 détenus, le 17 mars à Managua, auxquels elle a fourni des vêtements et dont



elle a assuré le transport en affrétant 50 autocars pour les ramener auprès de leurs familles. En cours d'année 460 détenus ont bénéficié d'une mise en liberté conditionnelle. Le CICR a maintenu le contact avec l'ensemble de ces personnes libérées et fourni, le cas échéant, une assistance ponctuelle.

Les délégués ont continué de visiter régulièrement l'ensemble des prisons du SPN à Managua et en province, selon les critères du CICR. Ils se sont rendus à six reprises dans la prison de Tipitapa, trois fois à celle de Zona Franca et deux fois à la prison pour femmes «La Esperanza». En province, trois séries de visites ont été effectuées dans les six lieux de détention du SPN (avril-mai, août et octobrenovembre); les fermes-prisons (granjas) ont été visitées en janvier, juillet et octobre.

La délégation a continué de remettre aux plus hautes autorités du pays des rapports confidentiels sur les conditions de détention constatées durant les visites.

Les démarches pour avoir accès aux personnes détenues sur ordre de la Sécurité d'Etat (pour la plupart sous interrogatoire) ont été poursuivies, tant par les délégués en poste à Managua que par le délégué général et son adjoint, lors de leurs missions. Des conditions de visites conformes aux principes du CICR n'ont pas été obtenues.

A la suite du rapport sur les aspects juridiques de la détention qui avait été remis à la fin de l'année 1988, le dialogue

avec le procureur général a été poursuivi, dans le but d'obtenir le règlement des dossiers des détenus encore en suspens (détention préventive prolongée, non-libération en fin de peine, etc.).

Assistance médicale et matérielle

Le délégué-médecin a continué de donner des consultations médicales aux malades dans les prisons et de visiter régulièrement les détenus hospitalisés. Les conditions sanitaires, l'hygiène, la nourriture et l'état de santé des prisonniers ont été examinés à plusieurs reprises au cours de l'année. Dans certaines prisons, le CICR a financé des améliorations de l'infrastructure sanitaire, comme à Juigalpa et à Esteli. Sur la base des contrôles ophtalmologiques effectués par le médecin, le CICR a en outre continué de financer l'achat de lunettes.

Par ailleurs, en fonction des besoins constatés lors des visites, le CICR a aussi distribué des vivres ainsi que des articles d'hygiène et de loisirs pour un montant global de 891 600 francs suisses.

Enfin, la délégation a poursuivi son programme d'assistance aux familles de détenus les plus démunies. Des colis de vivres leur ont été remis, ainsi que des titres de transport afin de leur permettre de visiter un parent détenu dans la capitale. Ce programme représente un montant de 159 500 francs suisses.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Managua a continué de consacrer une importante partie de son activité à l'enregistrement des détenus visités, à l'échange de nouvelles entre les captifs et leurs familles ainsi qu'au traitement des données recueillies dans ce contexte. Par ailleurs, elle a poursuivi son action d'échange de messages familiaux entre, d'une part, les réfugiés (principalement Miskitos) au Honduras et au Costa Rica et leurs parents restés au Nicaragua et, d'autre part, les familles séparées dans le pays même.

De plus, à la demande des familles et toujours en collaboration avec les services de l'Agence au Costa Rica et au Honduras, le bureau de Managua a ouvert 1 236 demandes de recherche concernant des personnes portées disparues: 507 d'entre elles ont pu être résolues.

Dans le cadre de ces différents volets de son travail, l'Agence de recherches de Managua a transmis 14 386 messages Croix-Rouge au cours de l'année 1989.

Activités en faveur de la population civile

Les délégués en poste dans les sous-délégations de Bluefields, de Puerto Cabezas, de Juigalpa et de Matagalpa ainsi que dans le bureau de La Rosita (Las Minas) ont renforcé leurs efforts et multiplié leurs sorties sur le terrain afin de mieux connaître le sort de la population civile vivant en zone conflictuelle. Les témoignages ainsi recueillis et les recommandations du CICR ont été régulièrement présentés aux autorités, sous la forme de rapports confidentiels.

L'action d'assistance matérielle et médicale du CICR en faveur de la population civile isolée dans les régions conflictuelles s'est poursuivie tout au long de l'année. Au total, le CICR a fourni de l'assistance alimentaire et non alimentaire pour une valeur de 521 000 francs suisses. De plus, les populations affectées par le passage de l'ouragan Joan, en octobre 1988, ont continué d'être assistées durant les premiers mois de l'année.

L'action réalisée au bénéfice soit de personnes déplacées temporairement, soit de personnes déplacées et réinstallées, soit encore de résidents isolés et dans le besoin, s'est

déroulée principalement dans trois régions:

- □ à partir de la sous-délégation de Puerto Cabezas, qui couvre la région du Rio Coco et la région autonome Atlantico Norte
- □ à partir de la sous-délégation de Bluefields, qui comprend la Laguna de Perlas, le Rio Escondido, le Rio Wawasang et le Rio Grande de Matagalpa
- □ à partir des sous-délégations de Matagalpa et Juigalpa, qui couvrent principalement les départements de Jinotega, Matagalpa, Boaco et Chontales.

Assistance alimentaire et matérielle

Malgré certains problèmes d'accès aux régions conflictuelles dus à la situation militaire et, dans une moindre mesure, à des difficultés climatiques ou logistiques, le CICR a poursuivi son action de secours en faveur de la population civile dans les régions précitées.

Dans le cadre de son programme d'assistance aux familles rentrant dans leurs villages d'origine, la sous-délégation de Puerto Cabezas a continué de distribuer des rations alimentaires pendant trois mois en moyenne, et des objets de première nécessité (couvertures, ustensiles de cuisine, outils, matériel de pêche, etc.). De plus, les délégués ont fourni des tôles ondulées et apporté une assistance alimentaire ponctuelle aux victimes de l'ouragan Joan. Ils ont également procédé aux dernières distributions aux personnes affectées par les inondations survenues en 1988, dans les plaines au sud du Rio Coco.

La sous-délégation de Bluefields a continué d'apporter une assistance aux familles vivant dans les villages isolés, qui avaient été victimes d'attaques ou venaient de regagner leur région d'origine. Les distributions le long du Rio Wawasang et du Rio Grande de Matagalpa ont été effec-

tuées par bateaux, basés à Bluefields.

Assistance médicale

L'équipe médicale du CICR (un médecin et deux infirmières) a continué de suivre l'évolution de la situation nutritionnelle et médicale de la population assistée. D'importantes activités ont été déployées, dans les régions couvertes par les antennes du CICR, en faveur de la population locale isolée, déplacée ou récemment revenue de l'étranger.

Accompagnant les délégués au cours de leurs distributions, le personnel médical a pu atteindre des personnes difficilement accessibles aux services de santé gouvernementaux. Outre les consultations médicales et les évacuations de malades ou de blessés graves vers les hôpitaux gouvernementaux, l'équipe médicale a procédé à des campagnes de déparasitage et de vaccinations, notamment contre la tuberculose, la rougeole, le tétanos, la poliomyélite et la diphtérie.

Les infirmières du CICR ont aussi donné des cours de santé publique et de soins médicaux aux responsables de la santé des villages et leur ont remis des trousses pharmaceutiques contenant des médicaments et du matériel médical pour une valeur globale de 112 000 francs suisses.

Enfin, tout au long de l'année, le CICR a visité les hôpitaux civils et les dispensaires du ministère de la Santé, ainsi que des filiales de la Croix-Rouge nicaraguayenne se trouvant dans des régions affectées par les événements ou devant faire face à un afflux de personnes déplacées. Une aide en médicaments et en matériel médical leur a été fournie régulièrement.

Programme orthopédique

Le CICR a continué de participer à la production et à la gestion du centre orthopédique Erasmo Paredes Herrera, situé à Managua, conformément à l'accord conclu avec le ministère de la Santé en 1984.

Le personnel mis à disposition du centre par le CICR a été progressivement réduit en 1989 à deux conseillers techniques, qui encadrent l'équipe locale. Au total, le centre emploie 72 personnes dont 21 prothésistes, physiothérapeutes et stagiaires, et 51 ouvriers spécialisés. Le CICR a participé pour 30% au budget du centre, essentiellement par la fourniture de matériel importé pour une valeur de 69 200 francs suisses.

En 1989, le centre, qui peut loger les patients vivant en dehors de Managua durant la période d'appareillage, a équipé 328 nouveaux amputés de prothèses. Il a en outre fabriqué 1 124 orthèses et 538 prothèses.

Diffusion

Sur la base du programme défini avec les autorités militaires en juin 1988, les délégués du CICR ont présenté le droit international humanitaire et les principes fondamentaux de la Croix-Rouge dans les états-majors de toutes les régions militaires ainsi que ceux des forces armées aériennes et navales: 14 cours de quatre heures ont ainsi été donnés

Au mois de décembre, un nouveau programme, pour 1990, a été présenté aux autorités militaires et agréé par elles. Elles ont du reste accepté de financer la publication du Manuel du combattant, préparé par la délégation.

Les délégués ont par ailleurs continué de donner des conférences à l'intention de représentants des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Au cours de leurs missions sur le terrain, ils ont en outre distribué un dépliant explicatif et présenté le CICR à la population locale.

Enfin, le CICR a poursuivi sa collaboration avec la Société nationale pour assurer la formation de ses membres actifs et de ses employés. C'est ainsi que les délégués ont animé trois séminaires à l'intention de responsables de la diffusion et participé activement à un séminaire qui regroupait les présidents des filiales de la Croix-Rouge nicaraguayenne, au mois de septembre. Ils ont aussi donné de nombreuses conférences à l'intention de volontaires et de secouristes de la Société nationale.

Coopération avec la Croix-Rouge nicaraguayenne

Outre sa collaboration avec la Société nationale dans le domaine de la diffusion, le CICR a continué d'apporter un soutien logistique à la Société nationale. Afin de maintenir en état son service d'ambulances, le CICR a, comme en 1988, mis à disposition les services d'un mécanicien expatrié et fourni des pièces détachées, des véhicules et divers équipements. Le matériel ainsi remis représente une somme de 824 200 francs suisses.

De plus, la délégation, qui travaille en concertation étroite avec la Croix-Rouge nicaraguayenne dans le cadre des distributions d'assistance aux personnes civiles, a remis aux filiales concernées 57 tonnes de secours à l'intention des personnes qui ne bénéficient pas d'une aide directe du CICR.

Avec le soutien de la Croix-Rouge britannique et du CICR, la Société nationale a, en outre, pu mettre en service deux bateaux ambulances, basés à Bluefields, où les facilités portuaires ont dû être reconstruites suite au passage de l'ouragan Joan. Le CICR a aussi aménagé une citerne de carburant à l'intention tant de ses propres bateaux que des ambulances de la Croix-Rouge nicaraguayenne.

HONDURAS

Les activités du CICR au Honduras ont continué d'être réalisées à partir de la délégation régionale basée à San José. Au cours de ses missions, le délégué régional a maintenu des relations suivies avec les autorités et la Croix-Rouge honduriennes. L'évolution de la situation dans le pays, et plus particulièrement dans les régions frontalières où sont réfugiés des ressortissants des pays voisins, a été suivie de près, tant à partir de San José qu'à partir des bureaux Agence de Tegucigalpa et de Mocoron ouverts en 1987 et 1988 respectivement.

Détention

Suite à l'arrestation de quatre Honduriens et d'un Salvadorien pour raisons de sécurité au mois d'août à Tegucigalpa, le CICR a obtenu l'autorisation de se rendre au pénitencier central dès le mois de septembre afin de les visiter à un rythme mensuel.

Activités en faveur des civils déplacés

En 1989, les activités de l'Agence de recherches ont continué d'être développées et coordonnées par la déléguée basée à Tegucigalpa. 10 535 messages familiaux ont été échangés au cours de l'année entre des réfugiés installés au Honduras et leurs familles au Nicaragua et au Salvador. De plus, 506 des 881 demandes de recherches ont abouti. A partir de Tegucigalpa, pour la région au sud-est de la capitale, et de Mocoron pour la région de Mosquitia où vivent les indiens Miskitos déplacés sur sol hondurien, le CICR a pu renforcer ses contacts dans la région, tant avec la population locale et déplacée qu'avec les responsables militaires honduriens et avec les responsables de la Résistance nicaraguayenne. L'accès aux différents lieux où se trouvent les personnes réfugiées a été ainsi facilité et le nombre de messages émis et distribués, de même que celui des demandes de recherches résolues, a augmenté en conséquence.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

L'effort de promotion du droit international humanitaire au sein des forces armées honduriennes a été poursuivi et le délégué responsable de la diffusion dans ce domaine s'est rendu à Tegucigalpa, du 13 au 17 février, pour donner le cinquième cours de droit de la guerre à l'intention de la sixième volée de futurs officiers d'étatmajor. Sur le terrain, le délégué régional a aussi eu l'occasion de présenter le droit international humanitaire aux militaires, notamment à la Ve brigade postée à Mocoron.

Le CICR a continué de collaborer avec la Société nationale dans le cadre de la formation des volontaires, du personnel et des filiales de la Croix-Rouge hondurienne.

De plus, une assistance alimentaire et non alimentaire pour une valeur de 125 700 francs suisses a été remise à la Société nationale pour ses distributions auprès des victimes de l'ouragan Joan et des personnes déplacées.

GUATEMALA

La délégation du CICR installée depuis le mois de janvier 1988 a poursuivi ses démarches auprès du gouvernement, en vue de développer ses activités dans le pays et d'obtenir l'accord de siège qui a été signé le 13 septembre.

Dans ce contexte, le délégué général a effectué deux missions à Guatemala City, en mai et en décembre. Le 25 mai il a été reçu par le président de la République, M. Vinicio Cerezo, avec lequel il s'est entretenu de l'accord de siège, de la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées et de la restructuration de la Société nationale. Le délégué général a aussi eu un entretien avec le ministre de la Défense, le général Gramajo, qui a donné son aval au programme du CICR pour la promotion du droit international humanitaire au sein de l'armée guatémaltèque. Au mois de décembre, lors d'un nouvel entretien avec le délégué général, le ministre de la Défense s'est prononcé en faveur d'une rapide ratification de l'accord de siège.

Diffusion

La délégation a poursuivi ses efforts de diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées, mais aussi dans les milieux universitaires et juridiques.

En mai, le chef de délégation a donné une série de conférences sur le droit international humanitaire aux étudiants en droit de l'Université de Landivar.

En juillet, la délégation a animé un séminaire de deux jours sur les principes de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire, à l'intention d'un groupe de juristes de la police nationale.

En octobre, lors d'un séminaire organisé par le centre des droits de l'homme des Nations unies, qui s'est déroulé au Centre d'études militaires du Guatemala, les délégués ont exposé le droit international humanitaire et son enseignement au sein des forces armées.

Coopération avec la Société nationale

Prêt à offrir ses services et ses conseils, le CICR a suivi de près les négociations en vue d'une restructuration de la Croix-Rouge guatémaltèque, qui connaît des difficultés internes, et d'une révision de ses statuts.

PANAMA

Le climat de tension prévalant dans le pays a conduit le CICR à suivre de très près l'évolution de la situation à partir de la délégation régionale de San José et à travers les nombreuses missions du délégué en charge du dossier. Les démarches pour obtenir une réponse à l'offre de services en faveur des personnes détenues pour des raisons de sécurité et présentées au mois de juin 1987 ont été poursuivies et intensifiées au cours des derniers mois de l'année. Dans ce contexte, le délégué régional a notamment été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. L. Kam, et le vice-président, M. C. Osori, le 1er décembre, mais l'offre

est restée sans réponse.

Le 20 décembre, à la suite de l'intervention armée des Etats-Unis, le CICR, après avoir rappelé l'applicabilité du droit international humanitaire, a offert ses services aux deux parties. Dès le lendemain, le délégué régional était au Panama pour évaluer la situation et contacter les autorités concernées conformément aux dispositions des IIIe et IV^e Conventions de Genève. Les responsables militaires américains ont autorisé le CICR à visiter les prisonniers de guerre et les civils panaméens détenus dans deux lieux d'internement situés dans la zone du canal, dès le 30 décembre. Les prisonniers qui n'avaient pas été libérés dans les jours qui ont suivi leur arrestation, ont été transférés dans des prisons panaméennes, où ils ont été visités par les délégués au début de l'année 1990. Une équipe de sept délégués basés en Amérique centrale était sur place durant les troubles: outre les visites aux détenus, ils ont distribué trois tonnes de médicaments et de matériel médical dans les hôpitaux, évalué la situation des personnes déplacées et recueilli leurs messages familiaux et leurs demandes de recherches. De plus, ils ont organisé l'évacuation vers leurs pays d'origine de 350 civils étrangers.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a continué de soutenir la Croix-Rouge panaméenne, notamment pour développer ses capacités opérationnelles en cas de troubles. Durant l'intervention américaine, la Société nationale a procédé à l'évacuation de blessés, participé à la distribution des médicaments acheminés par le CICR et mis ses locaux à la disposition des délégués dépêchés sur place. Deux véhicules 4 X 4 du CICR, venus de San José chargés de matériel chirurgical et de médicaments, ont été remis à la Société nationale pour renforcer son dispositif opérationnel.

AUTRES PAYS

BARBADE — Le délégué régional basé à San José s'est rendu en novembre à la Barbade où il a renouvelé les contacts avec les autorités et avec la Société nationale. Reçu par le secrétaire permanent aux Affaires étrangères, il a évoqué les questions de l'adhésion aux Protocoles additionnels et de la diffusion, thème qui a aussi été abordé avec le secrétaire permanent au bureau du Premier ministre et avec le ministre a.i. de l'Education. Des programmes

de diffusion à l'intention du corps enseignant, d'une part, et de représentants des différents ministères ainsi que des forces armées, d'autre part, ont été discutés avec la Société nationale et proposés pour 1990.

COSTA RICA — La délégation régionale du CICR au Costa Rica a maintenu ses relations avec les autorités et les Sociétés nationales des pays couverts à partir de San José. Elle a continué de fournir un appui logistique aux délégations de Managua et de San Salvador, notamment dans le travail concernant l'Agence de recherches. De plus, elle a maintenu ses contacts avec les mouvements d'opposition nicaraguayens. Les délégués ont, entre autres, suivi de près l'évolution de la situation en Haïti et, en fin d'année, le Panama a été au centre des préoccupations de la délégation.

Au Costa Rica même, le CICR a continué de soutenir la Société nationale, en particulier dans ses activités relatives à l'Agence de recherches dans les régions frontières du Nicaragua et dans le domaine de la diffusion. Dans ce contexte, la déléguée Agence basée au Honduras s'est rendue au Costa Rica à trois reprises (en juillet, septembre et novembre) afin d'améliorer la coordination du travail, de visiter les camps de réfugiés nicaraguayens et de discuter avec les autorités costaricaines concernées: la Direction générale pour les réfugiés. Un employé local a été engagé à temps partiel pour visiter les camps de manière régulière et assurer le suivi des demandes de recherches ainsi que la transmission des messages familiaux.

Les deux délégués régionaux en poste à San José ont effectué de nombreuses missions. Au cours de celles-ci, ils ont surtout collaboré avec les Sociétés nationales pour promouvoir le droit international humanitaire et les principes et idéaux du Mouvement, soit en organisant des cours et des séminaires, soit en soutenant les programmes de la

Croix-Rouge locale dans ce domaine.

La ratification des Protocoles additionnels (dans les pays qui ne l'ont pas encore fait) et la promotion de la connaissance du droit international humanitaire ont été au cœur de leurs entretiens avec les interlocuteurs gouvernementaux rencontrés.

CUBA — Le délégué régional basé à San José a effectué quatre missions à Cuba, dont l'objectif principal, auprès des autorités, a été de finaliser les modalités des visites aux détenus de sécurité; la ratification du Protocole additionnel II et la promotion du droit international humanitaire ont également été discutées.

Les délégués du CICR ont fait une nouvelle série de visites dans les prisons cubaines au mois de mai, au cours de laquelle 257 détenus ont été vus dans neuf lieux de détention, à La Havane et en province. Le rapport de ces visites a été remis aux autorités au mois de septembre. Le délégué régional a en outre visité, selon les critères du CICR, un soldat sud-africain, capturé en 1988 en Angola.

Afin de préciser les modalités et les catégories de détenus accessibles au CICR lors des prochaines visites, le délégué général pour l'Amérique latine et le délégué général-adjoint se sont rendus à La Havane au mois de décembre. Au cours de cette mission, ils ont en outre poursuivi les discussions au sujet de la ratification du Protocole II.

De son côté, la Croix-Rouge cubaine et le CICR ont œuvré ensemble dans le contexte du rapatriement de naufragés haïtiens (voir sous Haïti). De plus, le délégué régional et la Société nationale ont participé activement au deuxième congrès sur les désastres naturels, qui s'est tenu à La Havane au mois de juillet. Enfin, le délégué régional a exposé le droit international humanitaire lors d'une conférence organisée par l'Asociación de las Naciones Unidas cubaine.

DOMINIQUE — Le délégué régional en poste à San José a effectué une mission de quatre jours, au mois de juillet, pour renouveler le dialogue avec les autorités et la Société nationale, qui a été reconnue le 15 mars 1989. Il a notamment été reçu par le Président, le Premier ministre et le ministre du Développement du Commonwealth de Dominique et eu des entretiens avec le Président et d'autres dirigeants de la Société nationale.

HAÏTI — La délégation régionale basée à San José a suivi de près l'évolution de la situation en Haïti et a continué de soutenir les activités de la Société nationale. Le délégué en charge du dossier s'est rendu sur place à quatre reprises. Au cours de ces missions, le délégué du CICR a été reçu trois fois par le chef de l'Etat, le général Prosper Avril, avec qui il s'est notamment entretenu des questions de détention, de l'adhésion aux Protocoles additionnels et de la promotion du droit international humanitaire auprès des forces armées.

A la suite des troubles du mois d'avril, le CICR a pu visiter les détenus de sécurité dans les plus brefs délais. Au moment de la remise du rapport de visites au mois de juillet, des détenus avaient été libérés. Le délégué a, en outre, visité à deux reprises trois syndicalistes arrêtés au mois de novembre et transférés au pénitencier national où un nouveau détenu de sécurité a été enregistré.

En raison de la situation prévalant dans le pays, la Société nationale s'est tenue prête à intervenir en cas de troubles: elle a, par exemple, été en mesure d'évacuer et de soigner les blessés lors de la mutinerie du mois d'avril. De plus, avec l'appui du CICR, elle a apporté une assistance aux détenus et a réalisé un important travail de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire.

Enfin, en étroite collaboration avec les Croix-Rouges cubaine et haïtienne, le CICR a organisé le rapatriement de trois groupes de naufragés haïtiens. Au total, 307 personnes ont été rapatriées par avion, aux frais du CICR.

JAMAÏQUE — Le délégué régional s'est rendu en Jamaïque du 28 février au 4 mars, afin de reprendre le dialogue avec les autorités et avec la Société nationale, et de préparer avec elles un séminaire à l'intention des journalistes des Caraïbes, qui a eu lieu du 2 au 5 avril. Reçu par le secrétaire permanent auprès du ministère des Affaires étrangères, le délégué régional a proposé les services du CICR pour promouvoir la connaissance du droit international humanitaire. La diffusion a aussi été au centre de l'entretien accordé par le conseiller du ministre de l'Information. Avec la Société nationale, les activités conséquentes au passage de l'ouragan Gilbert étaient au cœur des discussions, et notamment le soutien que l'Agence de recherches pourrait apporter à la Croix-Rouge jamaïcaine. Des projets de diffusion ont aussi été évoqués.

MEXIQUE — Au cours de ses trois missions (février, septembre et novembre), le délégué régional basé à San José a poursuivi le dialogue avec les autorités et avec la Société nationale. Il a notamment été reçu par le ministre de la Justice, le vice-ministre des Affaires étrangères et la présidente d'honneur de la Croix-Rouge mexicaine, Mme Occelli de Salinas, épouse du président de la République. Au cours de ces entretiens, les questions prioritaires ont été l'adhésion au Protocole additionnel II, le projet d'ouvrir une délégation régionale à Mexico et les programmes de diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux du Mouvement. Ces mêmes questions ont été au centre des discussions avec les responsables de la Société nationale. Au mois de novembre, le délégué général a participé à la 24^e Convention de la Croix-Rouge mexicaine, qui s'est tenue à Ciudad Juarez. Lors de cette mission, il a pu s'entretenir avec des représentants du gouvernement, notamment le ministre de la Défense, au sujet du Protocole II et de la délégation régionale.

SAINTE-LUCIE — Au cours de sa mission de deux jours à Sainte-Lucie au mois de juillet, le délégué régional basé à San José a renouvelé les contacts avec les autorités et avec la Société nationale.

SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES — Le délégué régional en poste à San José s'est rendu à Kingstown, la capitale de Saint-Vincent-et-Grenadines, du 8 au 21 juillet, afin de poursuivre le dialogue avec les représentants de la Croix-Rouge locale au sujet du processus de reconnaissance de leur statut de Société nationale, qui est actuellement en cours. A l'occasion de cette mission, le délégué a aussi pu s'entretenir avec des représentants du gouvernement.

TRINITÉ-ET-TOBAGO — Le délégué régional basé à San José a effectué une mission aux îles de la Trinité-et-Tobago du 16 au 21 octobre. La ratification des Protocoles additionnels et la diffusion du droit international humanitaire ont été au centre des entretiens accordés par le ministre

des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, le chef de l'état-major des forces armées et le ministre de la Santé. Au cours de ses contacts avec les dirigeants de la Société nationale, les discussions ont surtout porté sur les programmes de diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire.

Amérique du Sud

CHILI

La délégation du CICR, en place depuis 1973, a continué de centrer son activité sur les visites et l'assistance aux détenus de sécurité et à leurs familles. A ce propos, des contacts réguliers ont été maintenus avec les autorités chiliennes concernées. De plus, lors d'entretiens à haut niveau avec le ministère des Affaires étrangères et celui de la Défense, les délégués ont poursuivi le dialogue au sujet de la ratification des Protocoles I et II.

Visites aux personnes détenues

Les délégués du CICR à Santiago se sont rendus régulièrement dans les prisons de la capitale et des provinces, où étaient incarcérés 452 détenus de sécurité, arrêtés notamment en application des lois 12927, 17798 et 18314 relatives à la sécurité. Au total, 375 visites ont été effectuées. Un rapport détaillé sur les conditions de détention a été remis aux autorités et discuté avec elles.

Les visites du CICR aux personnes sous interrogatoire détenues par les corps de sécurité, soit la Policía de Investigaciones et le corps des Carabineros, se sont, en règle générale, déroulées dans les jours qui ont suivi l'arrestation: les délégués ont ainsi vu 162 détenus. La Central Nacional de Informaciones (CNI), qui transfère les personnes qu'elle arrête à la Policía de Investigaciones depuis 1987, notifie le CICR des arrestations qu'elle effectue. Sur la base de ces informations et des listes de détenus mises à disposition du CICR par le quartier général de la Policía de Investigaciones, les délégués continuent de pouvoir localiser et rencontrer rapidement les personnes arrêtées dans la capitale et les provinces. Le CICR a, en outre, eu accès aux détenus arrêtés par les Carabineros, selon ses modalités habituelles. Des avocats, les familles et les médias ont, de plus, été des sources complémentaires d'information.

Dans le cadre de ses démarches pour obtenir l'accès aux personnes mises au secret en vertu de l'article 11 de la loi 18314, (possibilité de laisser une personne au secret dans un lieu d'interrogatoire jusqu'à dix jours, voire plus longtemps après son transfert dans une prison en vertu des articles 299 et suivants, du code de procédure pénale chilien),

le CICR a reçu le soutien de la Cour suprême du Chili qui a adopté une résolution dans ce sens au mois de juin, et l'a transmise à tous les tribunaux civils et militaires du pays. Cette résolution, qui ne fait pas force de loi, recommande aux autorités concernées d'autoriser le CICR à visiter les personnes mises au secret.

Assistance médicale et alimentaire en faveur des détenus et de leurs familles

Le programme d'assistance médicale en faveur des détenus de sécurité continue d'être assuré par le CICR qui finance des soins dentaires et ophtalmologiques sur la base des observations faites par le délégué médecin. Ce dernier a, en outre, suivi de près les détenus de sécurité qui ont entamé une grève de la faim en janvier, qui s'est terminée six semaines plus tard. Les détenus reçoivent également une aide alimentaire régulière, des produits d'hygiène, des couvertures, des habits ainsi que du matériel éducatif et de loisirs.

Le CICR a aussi poursuivi son programme d'assistance à quelque 300 familles de détenus et ex-détenus, sous forme de colis alimentaires, de produits d'hygiène et de participation aux frais d'écolage et de matériel scolaire. De plus, les délégués ont assuré l'échange de messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille, recherché des disparus et régulièrement financé les déplacements des personnes qui rendaient visite à un parent en prison.

L'ensemble de ces programmes représente un montant de 477 000 francs suisses.

Diffusion

En collaboration avec le délégué régional basé à Buenos Aires, la délégation a organisé au mois de juin deux conférences importantes: la première à l'Académie diplomatique Andres Bello, touchant à la philosophie du droit humanitaire, a été suivie par des représentants des autorités chiliennes, des fonctionnaires, des élèves et des professeurs de l'académie. La deuxième a eu lieu à l'Académie nationale d'études politiques et stratégiques à l'intention d'officiers supérieurs des forces armées: elle avait pour thème les fondements du droit de la guerre. La délégation a, en outre, participé à une réunion d'experts juristes, consacrée au droit international humanitaire, et présenté une exposition sur le CICR dans une galerie marchande de Santiago, au mois de novembre.

Coopération avec la Société nationale

En 1989, le CICR a continué de soutenir la Société nationale, notamment en lui fournissant 312 tonnes de vivres pour son programme d'assistance aux familles démunies.

De plus, il a participé activement à plusieurs séminaires destinés à la section Jeunesse et un séminaire de deux jours à l'intention de 180 volontaires adultes de la Croix-Rouge chilienne.

COLOMBIE

L'essentiel de l'activité de la délégation régionale de Bogota a été centrée sur les visites aux lieux de détention et la diffusion du droit international humanitaire.

Au cours de sa mission en Amérique latine, le président du CICR était en Colombie du 29 au 31 mai. Il a notamment été reçu par le président de la République, M. Virgilio Barco, le ministre de la Défense, le commandant en chef des forces armées et le président de la Croix-Rouge colombienne, le Dr. Rueda, qui l'a accompagné pendant la majeure partie de sa mission. M. Sommaruga a évoqué les questions de ratification des Protocoles et de notification systématique des personnes arrêtées en raison du conflit. Ces questions ont aussi été abordées lors des nombreux entretiens que la délégation a pu avoir avec les autorités durant toute l'année. En outre, le président du CICR a eu des contacts avec des membres du Parlement andin et la presse.

La protection des personnes civiles affectées par les affrontements entre mouvements d'opposition et forces gouvernementales continue de préoccuper la délégation qui collabore étroitement avec la Société nationale pour assister les personnes déplacées. Le 10 avril, conformément à son rôle d'intermédiaire neutre, le CICR a assisté à la libération de quatre personnes séquestrées par les mouvements d'opposition.

Visites aux détenus

Depuis 1969, le CICR visite les lieux de détention relevant du ministère de la Justice. En 1989, les délégués ont poursuivi leur programme de visites qui s'effectuent à intervalles réguliers et conformément aux critères du CICR. Ils se sont rendus dans 27 prisons, à Bogota et en province, où ils se sont entretenus avec 433 détenus, dont 172 rencontrés pour la première fois.

A l'occasion de ces visites, les délégués ont remis des secours, tels que vêtements, livres ou articles de toilette. De plus, sur la base des observations faites par le délégué médecin, qui suit l'état de santé des détenus, des produits pharmaceutiques et du matériel médical ont été fournis par le CICR aux autorités carcérales ou directement aux prisonniers. Enfin, le CICR a continué de prendre en charge les frais de voyage de détenus libérés et de personnes voulant visiter un parent en prison.

L'ensemble de l'assistance matérielle et financière fournie aux détenus et à leurs familles représente un montant de 22 800 francs suisses.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Dans le contexte conflictuel prévalant dans de nombreuses régions du pays, la diffusion du droit international humanitaire est devenue une priorité à laquelle le CICR a beaucoup travaillé, en étroite collaboration avec la Croix-Rouge colombienne qui consacre une importante part de son travail à cette activité. Les contacts avec les autorités concernées ont été maintenus et le Conseil à la présidence en matière de droits de l'homme a, du reste, invité les deux institutions à participer activement à son programme de diffusion du droit international humanitaire. Dans ce contexte, le CICR a notamment donné une conférence à 500 personnes sur le droit international humanitaire, lors du symposium sur les droits du malade, organisé par ledit Conseil et par l'Université de Bogota, qui a eu lieu le 1er novembre.

- ☐ Les 17 et 18 février, le délégué régional a donné une conférence sur le CICR et le droit international humanitaire dans le cadre de la manifestation nationale pour la paix à Ibague, s'adressant à un large public qui comprenait des représentants du gouvernement, des partis politiques, des Eglises, des mouvements d'opposition et des mouvements populaires.
- ☐ Le 22 février, le délégué régional a donné une conférence sur le droit international humanitaire, à la demande de l'école de la Police Nationale général Santander, à l'intention de 250 officiers colombiens, boliviens, salvadoriens et péruviens.
- ☐ Les 30 et 31 mars, la délégation a été invitée par la Commission andine des juristes à donner une conférence et à participer aux débats réunissant des organisations non gouvernementales colombiennes, ainsi que le HCR.

A ces exemples représentatifs de l'activité de la délégation dans ce domaine, il faut ajouter sa participation active à de nombreux séminaires et conférences organisés par la Société nationale et ses filiales, ou conjointement avec le CICR, à Bogota comme en province.

PÉROU

En 1989, la délégation a poursuivi ses efforts pour venir en aide aux populations civiles affectées par le conflit interne et aux détenus de sécurité, en dépit des difficultés rencontrées qui ont cependant été en grande partie résolues en cours d'année.

La visite du président du CICR, du 1er au 8 juin, a revêtu une importance toute particulière, puisqu'elle a été l'occasion pour le Pérou de finaliser la ratification des Protocoles I et II devant prendre effet le 14 janvier 1990. De plus, l'accord de siège a pu être signé le 6 juin. M. Sommaruga, qui a été reçu par le président de la République, M. Alan García Pérez, a aussi rencontré le président du Conseil des ministres et ministre de la présidence, les ministres de la Justice et des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur et de la Santé, ainsi que le chef de l'état-major des forces armées et de nombreux autres hauts fonctionnaires du pays. Avec ces interlocuteurs, le président du CICR a notamment évoqué les questions d'accès aux zones d'urgence et aux détenus de sécurité dépendant du ministère de l'Intérieur, afin de confirmer et d'étendre le champ des autorisations obtenues par la délégation. A Lima, le président du CICR a eu des entretiens avec le président de la Croix-Rouge péruvienne, puis il s'est rendu à Ayacucho pour y visiter la sous-délégation du CICR et rencontrer le commandant de la région militaire.

L'activité de la délégation a été particulièrement intense dans les zones d'urgence qui ont été étendues en 1989. En effet, si ces zones ont été pour ainsi dire interdites au CICR durant les deux premiers mois de l'année, les délégués ont ensuite déployé d'importants programmes d'assistance et de protection des civils. Dans ce contexte, les contacts avec les autorités ont été nombreux, en particulier avec les forces armées.

Au plan de la détention, la délégation a encore connu des difficultés pour visiter certaines catégories de détenus de sécurité. Si les visites aux lieux de détention dépendant du ministère de la Justice ont pu se dérouler normalement dans l'ensemble, il a toutefois fallu attendre le mois de juin pour avoir accès aux prisons qui se trouvaient dans les zones d'urgence. Quant aux détenus en mains de la DIRCOTE (*Dirección contra el terrorismo*) qui dépend du ministère de l'Intérieur, de nombreuses démarches à haut niveau ont été nécessaires avant que les visites puissent reprendre, au mois d'octobre, après plus de deux ans d'interruption.

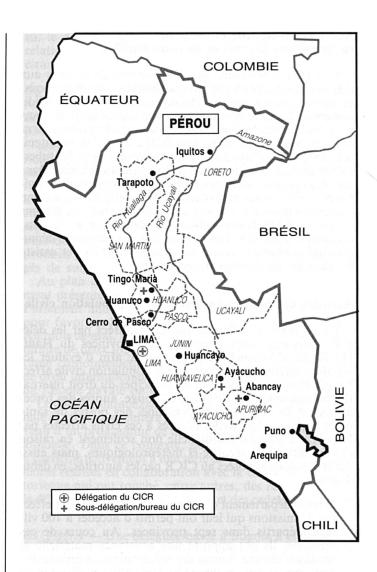
L'Agence de recherches a continué de centrer son activité sur les détenus: elle a enregistré 718 nouveaux cas en 1989.

Enfin, outre sa délégation à Lima, le CICR disposait à la fin de l'année, de la sous-délégation d'Ayacucho et de deux bureaux, l'un à Abancay et l'autre, ouvert au mois de septembre, à Tingo Maria.

Visites aux détenus de sécurité

Compte tenu des difficultés évoquées ci-dessus, les délégués ont cependant pu poursuivre et même étendre leurs activités dans ce domaine:

□ dans les lieux de détention relevant du ministère de la Justice, auxquels le CICR a régulièrement accès selon ses modalités habituelles, les délégués ont visité, à Lima et en province, 1 290 détenus de sécurité, dont 705 pour la première fois, dans 46 prisons et lieux de détention transitoire.



A partir du mois de juin, ils ont successivement pu visiter les prisons situées dans les zones d'urgence d'Apurimac, d'Ayacucho, du Haut-Huallaga et du Centre. Ils se sont par ailleurs rendus dans des lieux de détention transitoire, les *carceletas* (pour hommes) de Lima et de Callao et la Cedetram (pour femmes), de Lima.

- ☐ Les visites aux détenus en mains de la DIRCOTE ont repris le 24 octobre et, au cours des derniers mois de l'année, les délégués ont visité 71 personnes. De plus, ils ont pu s'entretenir avec 31 détenus dépendant de la Dirección de Policía Judicial (DIRPOJ), qui relève, tout comme la DIRCOTE, du ministère de l'Intérieur.
- Enfin, les délégués ont aussi-visité des détenus hospitalisés.

Assistance matérielle et médicale en faveur des détenus et de leurs familles

Le CICR a poursuivi ses distributions de secours aux détenus de sécurité en fonction des besoins constatés (vivres, vêtements, couvertures, articles de toilette et de loisirs, médicaments). La crise économique continue de sévir et, dans ce contexte, tant les individus que les autorités connaissent des difficultés financières. Le CICR a de ce fait maintenu son programme d'assistance alimentaire en faveur des tuberculeux détenus dans la prison de Lurigancho, à Lima. Dans certains cas, il a fourni des matériaux de construction sanitaires et électriques ou procédé à des fumigations, à Lima comme en province. L'assistance ainsi fournie aux détenus s'élève à 58 600 francs suisses. La délégation a, de plus, continué d'offrir des titres de transport aux personnes démunies qui souhaitent visiter un parent en prison et assisté les familles de détenus nécessiteuses.

Activités développées en faveur de la population civile

De nombreuses missions ont été réalisées par les délégués dans des zones d'urgence des provinces du Haut-Huallago, d'Ayacucho et d'Apurimac afin d'évaluer les besoins matériels et médicaux de la population civile affectée par le conflit et diffuser les principes du droit international humanitaire et de la Croix-Rouge, auprès des forces armées et de la police, du personnel des postes de santé et de la population civile. L'accès à ces civils affectés par le conflit a souvent été difficile non seulement en raison des conditions de sécurité et météorologiques, mais aussi des restrictions imposées au CICR par les autorités, en début d'année.

- Dans le département d'Ayacucho, les délégués ont effectué 32 missions qui leur ont permis d'accéder à 100 villages répartis dans sept provinces. Au cours de ces missions, ils ont apporté une assistance matérielle et médicale directe, fourni des médicaments à quinze dispensaires et pris en charge les frais d'hospitalisation de civils victimes du conflit. Lancée au mois de septembre, la campagne anti-malaria dans la vallée du fleuve Apurimac a permis de toucher 85 000 personnes. De plus, la cantine scolaire d'Ayacucho a été rouverte et une nouvelle a été inaugurée à San Miguel: au total, 800 enfants reçoivent un repas par jour, du lundi au vendredi.
- □ Dans le département d'**Apurimac**, les deux délégués basés dans le bureau du CICR à Abancay, rouvert en avril, ont effectué onze missions sur le terrain dans quatre provinces. Ils ont apporté une assistance matérielle à 1 000 personnes déplacées, veuves et orphelins, donné à 860 mères une formation en matière de soins et de prévention, et effectué 1 400 consultations médicales et des évacuations vers l'hôpital d'Abancay. Les quatre

cantines ouvertes en 1988 à Abancay ont continué de nourrir 600 enfants.

□ Dans le département de **Huanuco**, les délégués ont effectué dix missions dans la région du Haut-Huallaga. Au mois de juin, ils ont vacciné 3 600 personnes contre la fièvre jaune, évacué seize civils et payé leurs frais d'hospitalisation. Ils ont aussi apporté une assistance matérielle aux populations les plus démunies. Au mois de septembre, un bureau CICR a été ouvert à Tingo Maria, pour les deux délégués basés dans cette région.

L'ensemble de l'assistance alimentaire et non alimentaire apportée aux populations déplacées et nécessiteuses représente une somme de 158 200 francs suisses, dont 23 200 pour les cantines scolaires d'Abancay et d'Ayacucho, gérées en coopération avec la Société nationale.

Diffusion

La délégation a présenté les activités du CICR et les principes fondamentaux du droit international humanitaire à :

- □ 281 officiers et soldats dans les zones d'urgence.
- ☐ 162 officiers supérieurs de la garde aérienne de la marine et élèves de l'école militaire (CAEM).
- □ 746 membres des forces de police dont 147 dans les zones d'urgence, 199 à Lima et 400 cadets de l'école de police de Lima.
- 639 juristes et étudiants en droit à Lima, Arequipa, Cuzco et Puno.

En outre, la population civile a été touchée, en particulier dans les zones d'urgence, par de nombreuses émissions de radio et du matériel imprimé, par des animations dans les villes et les villages, au cours de campagnes de vaccination et d'apport de secours, ainsi que dans les écoles.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a continué de soutenir les activités de la Croix-Rouge péruvienne, notamment dans le domaine de la diffusion. Dans ce contexte, les délégués ont participé activement à différents cours et séminaires à l'intention des volontaires secouristes et des animateurs. A ce propos, ils ont présenté aux jeunes volontaires d'Arequipa des techniques de diffusion. En fin d'année, la Croix-Rouge péruvienne a organisé, en collaboration avec le CICR, la première réunion des filiales nord péruviennes de la Croix-Rouge, à laquelle ont participé 40 représentants de sept branches locales et des membres du comité central. Le chef de délégation a fait un exposé sur le droit international humanitaire.

De plus, le CICR a remis des vêtements, des couvertures et de la nourriture à la Société nationale, dans le cadre de ses opérations de secours, pour un montant de 303 200 francs suisses.

AUTRES PAYS

ARGENTINE — A travers des entretiens réguliers, la délégation régionale a maintenu ses contacts avec les autorités argentines. Dans le cadre de la diffusion et suite à l'appel lancé par la Ligue en faveur des personnes particulièrement touchées par la crise économique, les délégués ont eu de fréquents rapports avec la Société nationale et ses filiales.

La diffusion a été au centre des activités de la délégation qui a notamment organisé, en collaboration avec l'Université del Salvador de Buenos Aires, un cours de droit international humanitaire, du 23 octobre au 3 novembre, pour des officiers supérieurs des forces armées d'Amérique du Sud (neuf pays étaient représentés).

Le délégué régional a, en outre, donné des conférences dans trois facultés de droit du pays, à Mar del Plata, Santa Fe et Buenos Aires, ainsi qu'aux forces armées, à Rosario

et à Buenos Aires.

BOLIVIE — Au mois de février, la Croix-Rouge bolivienne et le CICR ont organisé un cours de formation en droit international humanitaire et sur les principes de la Croix-Rouge, à l'intention des personnes chargées de la diffusion au sein de la Société nationale.

Par ailleurs, au cours d'une mission qui s'est déroulée du 5 au 9 août, le délégué régional basé à Buenos Aires a fait trois conférences sur le droit international humanitaire à l'intention de représentants des forces armées, à La Paz, à Cochabamba et au bord du lac Titicaca. Cette même mission a permis de prendre contact avec les nouvelles autorités mises en place suite à l'élection du président Jaime Paz Zamora.

A la fin de l'année et en raison des mouvements de grèves qui ont été suivis de nombreuses arrestations, la délégation régionale est restée attentive à l'évolution de la situation, notamment au plan de la détention.

BRÉSIL — Le délégué régional basé à Buenos Aires s'est rendu à maintes reprises au Brésil pour organiser des séminaires de diffusion et s'entretenir avec les autorités au sujet de l'adhésion du pays aux Protocoles additionnels et de projets de diffusion au sein du personnel pénitentiaire.

En collaboration avec la Société nationale, la délégation a organisé le deuxième séminaire de droit international humanitaire destiné à un public de juristes, qui s'est déroulé

du 18 au 21 juillet à Rio de Janeiro.

Lors d'un séminaire pour les fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des pays d'Amérique latine, qui a eu lieu à Brasilia du 3 au 9 décembre, à l'initiative de l'Institut interaméricain des droits de l'homme et du Bré-

sil, le délégué régional a fait un exposé sur le cadre des relations entre le CICR et les ministères des Affaires étrangères.

ÉQUATEUR — Le délégué régional basé à Bogota s'est rendu en Equateur à plusieurs reprises pour des missions de diffusion et, aussi, pour la première fois depuis 13 ans, pour effectuer des visites de prisons.

En effet, suite à un entretien avec le ministre de l'Intérieur en février, le CICR a été invité à effectuer des visites auprès des personnes détenues pour des raisons de sécurité. Entre le 6 et le 20 juin, les délégués ont visité, selon les critères de l'institution, quatre Centros de rehabilitacion social où ils se sont entretenus avec 23 hommes et sept femmes détenus pour des motifs de sécurité. Sur la base des observations faites par le délégué médecin, des produits pharmaceutiques ont été remis aux médecins chargés de soigner les détenus.

Au plan de la diffusion, le délégué régional a notamment présenté un exposé lors de la 7° session ordinaire au Parlement andin qui a, en outre, adopté une résolution pour favoriser le travail du CICR dans les pays membres. Au mois de mai, un séminaire de droit international humanitaire de deux jours a été organisé à l'Académie diplomatique conjointement avec le HCR. Le 30 juin, un cours de droit international humanitaire a été donné à 150 cadets

de l'Ecole navale de Guayaquil.

Le CICR continue par ailleurs de soutenir la Société nationale et, pour la première fois, les deux institutions ont convenu d'un programme de diffusion commun, sur une base annuelle. Dans ce contexte, au mois d'octobre, le CICR a participé activement à une série de conférences et de séminaires réalisés en collaboration avec la Croix-Rouge équatorienne qui ont touché, entre autres, des responsables de la diffusion de la Société nationale et des cadets de la police.

GUYANA — Une déléguée basée à Bogota a effectué une mission en République de Guyana, du 21 au 25 avril, afin de reprendre contact avec les autorités et rencontrer des représentants de la Société nationale. La question d'une collaboration entre la Croix-Rouge guyanaise et les services de santé a été évoquée avec le ministre de la Santé, tandis que les projets de diffusion du droit international humanitaire ont été discutés avec l'assistant du chef de l'étatmajor des Guyana Defence Forces. La déléguée a ensuite rencontré des membres du Comité exécutif de la Société nationale qui ont présenté leurs programmes d'assistance et d'enseignement des premiers secours.

PARAGUAY — Suite à la chute du gouvernement du général Stroessner, le 3 février, les délégués basés à Buenos Aires se sont rendus à Asuncion à plusieurs reprises, pour établir des contacts avec les nouvelles autorités. Le 7 juin, le délégué régional a été reçu par le président Rodriguez. Cet entre-

tien a notamment porté sur la ratification des Protocoles additionnels et le rôle du CICR au Paraguay.

Dans la semaine du 3 au 7 juillet, les délégués ont effectué la première série de visites des lieux de détention après le changement de gouvernement. Ce dernier a libéré les détenus de sécurité emprisonnés sous le régime du général Stroessner et, lors de cette visite du CICR, il n'y avait aucun détenu appartenant à cette catégorie de prisonniers.

La délégation régionale a, en outre, continué de soutenir les activités de la Société nationale, en particulier dans le domaine de la diffusion, en collaboration avec le responsable du bureau du CICR à Asuncion, ouvert en juillet 1988.

Les délégués ont par ailleurs activement participé au cours de droit international humanitaire organisé par la Croix-Rouge paraguayenne à l'intention des étudiants en droit, qui a eu lieu les 11 et 12 août. Au cours de cette même mission, les délégués ont donné un cours à 420 élèves de l'école de police à Asuncion.

Au mois de novembre, la délégation régionale a organisé, avec la Faculté de sciences juridiques et diplomatiques de l'Université catholique d'Asuncion, un symposium sur le droit international humanitaire à l'intention de hauts fonctionnaires, magistrats, diplomates, avocats, militaires et universitaires.

SURINAM — Compte tenu de la situation interne, la délégation régionale de Bogota a suivi de près les développements au Surinam. Au cours des quatre missions qu'elle a effectuées, la déléguée en charge du dossier a renouvelé les contacts, tant avec les autorités qu'avec le mouvement d'opposition Jungle Commando. Les activités de la délégation en matière de protection de la population civile, de diffusion et notamment la participation de deux officiers au cours de San Remo d'octobre 1989, ont été discutées, le 20 juillet, avec les autorités surinamiennes et en particulier avec le commandant Bouterse, chef des forces armées.

Quatre visites, dont l'une avec un médecin, ont pu être effectuées dans la prison de Fort Zelandia, où se trouvaient

sept détenus de sécurité vus pour la première fois. En outre, un détenu hospitalisé a été visité et, pour la première fois, le CICR a pu se rendre dans trois postes de police à Paramaribo, où quatre détenus de sécurité ont été visités. De plus, dix personnes en mains du *Jungle Commando* ont été vues à deux reprises. Le CICR a pu transmettre des messages adressés à leur familles.

A l'occasion de la visite aux détenus de sécurité et en vue d'un éventuel rapatriement des personnes réfugiées en Guyane française, le délégué médecin a effectué une mis-

sion d'évaluation dans les hôpitaux du pays.

Par ailleurs, le CICR a maintenu d'étroits contacts avec la Croix-Rouge surinamienne. En collaboration avec elle, il a notamment apporté une aide alimentaire ponctuelle à une centaine de villageois à Pokigron, qui avaient subi d'importants dommages au cours d'affrontements entre les mouvements d'opposition et les forces gouvernementales, au mois d'avril, et, au mois de novembre, à 88 civils à Albina dont l'accès à Paramaribo avait été coupé. De plus, au mois de juillet, le délégué spécialisé en diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées est venu animer deux séminaires d'une semaine à l'intention d'officiers de l'armée du Surinam. Enfin, le CICR a participé activement à deux cours destinés aux secouristes de la Société nationale.

URUGUAY — Au cours de ses différentes missions en Uruguay, le délégué régional basé à Buenos Aires a eu des contacts réguliers avec la Société nationale et, lors de la réunion des filiales de la Croix-Rouge uruguayenne, qui s'est tenue à Montevideo du 18 au 20 août 1989, les délégués du CICR invités ont présenté des exposés sur l'histoire, la doctrine et la structure du Mouvement.

Du 6 au 8 septembre, le délégué régional a participé à un symposium sur la mise en œuvre du droit international humanitaire, organisé par le ministère des Affaires étrangères uruguayen avec la collaboration du CICR, qui a eu lieu à Montevideo.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1989

AMÉRIQUE LATINE

| Pays | Bénéficiaires – | Secours | | Médical | Total |
|-------------|--|----------|-----------|---------|-----------|
| | | (Tonnes) | (Fr.s.) | (Fr.s.) | (Fr.s.) |
| Chili | Détenus, familles de détenus et Société nationale | 312 | 1 062 090 | 44 268 | 1 106 358 |
| Colombie | Détenus | <u>-</u> | 2 787 | 11 987 | 14 774 |
| El Salvador | Population civile, détenus et Société nationale | 207 | 219 589 | 354 857 | 574 446 |
| Haïti | Société nationale | _ | | 4 301 | 4 301 |
| Honduras | Société nationale | 23 | 125 629 | 1 775 | 127 404 |
| Nicaragua | Population civile, handicapés, détenus, familles de détenus et Société nationale | 1 171 | 1 939 898 | 193 384 | 2 133 282 |
| Paraguay | Société nationale | 40 | 481 909 | _ | 481 909 |
| Pérou | Population civile, détenus et Société nationale | 84 | 392 141 | 72 542 | 464 683 |
| Surinam | Population civile | 1 | 2 375 | _ | 2 375 |
| TOTAL | | 1 838 | 4 226 418 | 683 114 | 4 909 532 |